

N° 102

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

COOPÉRATION

Par M. Louis MARTIN,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, secrétaires ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 8), 1231 (tome IV), 1232 (tome III) et In-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexe 5) (1974-1975).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Coopération.

Mesdames, Messieurs,

Les crédits budgétaires de la coopération font cette année l'objet d'un fascicule spécial et ne sont plus rattachés au budget des Affaires étrangères proprement dit.

Cela résulte de la création au sein du Gouvernement d'un Ministère autonome chargé de la Coopération. Outre les attributions anciennement exercées par le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, le nouveau Ministre s'est vu confier la responsabilité d'une participation beaucoup plus active à la politique d'aide au développement de la France dans les pays d'Afrique tropicale non francophones, ainsi qu'à la détermination des positions à prendre vis-à-vis des pays associés à un titre ou à un autre au développement de l'Afrique francophone et des Etats de l'océan indien.

Il voit également son rôle accru par la suppression du secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches. *Des liaisons sont cependant nécessaires entre ce Ministère et celui des Affaires étrangères*; elles prennent la forme notamment d'un examen hebdomadaire au niveau politique de l'évolution de l'Afrique et de son contexte international, d'un examen entre les directions intéressées et d'une information mutuelle des deux départements par la participation de représentants de l'un aux délibérations périodiques de l'autre en matière de coopération culturelle et technique et d'aide au développement.

L'activité du Ministère de la Coopération reste cependant essentiellement tournée en direction des 14 Etats africains et malgache d'ancienne obédience française, des trois Etats francophones ex-belges et de l'Ile Maurice, ce qui recouvre à peu près la même zone géographique que les Etats associés à la Communauté européenne (Somalie exclue).

Le Ministère de la Coopération est en outre compétent en ce qui concerne Haïti pour les opérations d'investissements.

* * *

Cette organisation devrait être la marque de la volonté politique du Gouvernement de souligner toute l'importance qu'il attache au problème de la Coopération.

Malheureusement, étant donné les difficultés financières actuelles, le budget de 1975 n'atteint que le chiffre de 2,163 milliards de F, soit une augmentation de 9,6 % par rapport au budget de l'an dernier, c'est-à-dire un taux de croissance à peine supérieur à la moitié de celui du budget de l'Etat.

I. — LES CRÉDITS PRÉVUS POUR 1975

Les dépenses ordinaires constituent environ les 2/3 du budget soit 1,599 milliards de F et les dépenses en capital représentent 564,5 millions de F de crédits de paiement, ces dépenses en capital étant essentiellement constituées par la dotation du Fonds d'aide et de Coopération (F.A.C.).

a) *Les dépenses ordinaires* sont destinées à couvrir, pour la plus grande part, les dépenses de la coopération technique, c'est-à-dire la rémunération de personnel d'assistance technique. Le nombre des coopérants diminuera d'environ 220 : 11.850 contrats sont prévus en 1975 contre 12.080 en 1974. Les crédits de l'assistance militaire tant en personnel qu'en matériel restent au niveau de 1974. Les crédits affectés aux actions de coopération culturelle et technique atteignent le chiffre de 262 millions de F.

La participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique atteint le chiffre de 240 millions.

Enfin, les concours financiers aux Etats étrangers, c'est-à-dire les subventions à leur budget de fonctionnement diminuent de 10 %.

b) *Les dépenses d'équipement.*

Ces dépenses qui atteignent le montant de 564,5 millions de F en crédits de paiement ne sont en augmentation que de 10 % sur l'an dernier, mais les autorisations de programme atteindront 16 % d'augmentation; il s'agit des dotations du Fonds d'aide et de coopération. 585 millions de F lui seront affectés en 1975 mais ce chiffre comprend la totalité des crédits d'aide en faveur des pays du Sahel touchés par la sécheresse (85 millions de F) alors qu'elles n'y figuraient que partiellement l'an dernier.

L'intention du Gouvernement serait de diminuer les interventions en matière d'investissements dans le secteur de l'enseignement et de la formation *afin d'accentuer l'effort dans le domaine du développement rural et de maintenir les actions en matière d'infrastructure et de transport.*

Dans l'ensemble, la diminution relative des crédits affectés par la France à la coopération, même si elle est justifiée par les difficultés de tous ordres que connaît notre pays, ne laissera pas de poser de graves problèmes à l'ensemble des pays africains bénéficiaires de notre effort. Ceux-ci, en plus des catastrophes naturelles dues à la sécheresse exceptionnelle du Sahel, ont en effet à faire face, avec peut-être encore plus de gravité que nous, aux problèmes du renchérissement des prix des produits pétroliers. Il devient donc indispensable que l'aide bilatérale française s'articule au mieux avec les aides accordées par d'autres instances internationales comme celles de la Communauté européenne ou celles des organismes mondiaux dépendant de l'O.N.U.

II. — L'AIDE AUX ÉTATS DU SAHEL

On peut distinguer dans l'aide apportée aux six Etats de la zone sahelienne deux formes d'aide : l'aide d'urgence de caractère alimentaire et l'aide à long terme.

1° *L'aide d'urgence.*

L'aide bilatérale directe de la France atteindra, pour les neuf premiers mois de 1974, 75 millions de F et la participation de la France au programme d'urgence du Fonds européen de développement sera de 66 millions de F.

L'aide bilatérale consiste essentiellement en la livraison de 50.000 tonnes de céréales, de lait en poudre, un don de camions civils (5 par Etat), un prêt de camions et d'avions militaires, une aide aux organismes privés charitable.

2° *L'aide à long terme*, qui est destinée à permettre le retour à une activité normale et à empêcher de nouvelles catastrophes, a pour objet de contribuer à un programme d'aménagement des grands fleuves africains et doit constituer l'amorce d'une action commune de plusieurs Etats pour des grands travaux. La France a accepté de participer, à ce titre, à l'aménagement du bassin du lac Tchad, des vallées des Volta et à la construction de barrages sur les fleuves Sénégal et Niger. Ces projets font d'ailleurs partie du programme arrêté lors de la Conférence inter-africaine de Ouagadougou au mois de septembre 1973. Une somme de 85 millions est prévue dans le budget de 1975 à cette fin. Il s'agit de la réalisation de travaux à long terme qui nécessitent la conjugaison de nombreux efforts tant publics que privés, et tant français qu'étrangers ou internationaux.

III. — L'AVENIR DE LA COOPÉRATION FRANCO-AFRICAINE

a) Le nouveau titulaire du Ministère de la Coopération a entrepris un effort de réflexion pour définir les moyens les mieux adaptés pour répondre aux besoins de la coopération avec les Etats africains et malgache. Il a décidé la création d'un groupe de travail présidé par M. Hessel qui doit envoyer des experts sur place chargés de missions de dialogues avec nos partenaires pour connaître leurs besoins et leurs souhaits.

Cette entreprise devrait permettre de dégager de nouvelles lignes d'actions pour notre politique de coopération qui doit s'adapter à des situations en très rapide évolution.

Nous saluons avec satisfaction cette initiative qui nous paraît positive; n'oublions pas cependant que d'autres efforts de réflexions similaires ont déjà été entrepris dans le passé mais n'ont pas toujours débouché sur des perspectives nouvelles; nous rappellerons à cet égard le rapport Jeanneney, puis le rapport Gorse dont les conclusions, parfois assez sévères, n'ont pas entraîné les modifications que l'on pouvait attendre.

b) *La révision des accords de coopération.*

Les négociations entreprises à partir de 1972, à la demande des Etats africains, pour la révision des accords de coopération, ont abouti à la signature de nouveaux accords avec 6 Etats au cours des années 1973 et 1974 : La Mauritanie, Madagascar (qui ont demandé à quitter la zone franc), le Congo, le Gabon, le Cameroun et le Sénégal. Les négociations avec le Niger et avec le Dahomey viennent de commencer.

Les caractéristiques suivantes sont à retenir en ce qui concerne les nouveaux accords :

- les accords de politique étrangère se bornent, en général, à prévoir une consultation des partenaires en tant que de besoin;
- les accords de défense disparaissent, en général, sauf pour le Gabon avec lequel l'accord de 1960 est maintenu.

En matière d'assistance militaire, un profond réaménagement intervient là où la présence militaire française était importante. Au Sénégal et à Madagascar, par exemple, le retrait des troupes françaises s'effectue selon un calendrier échelonné, les bases navales françaises

de Dakar et de Diego Suarez disparaissent, les arsenaux de ces bases étant transformés en société d'exploitation.

La coopération technique en personnel reste très proche de ce qu'elle était auparavant; la coopération culturelle et scientifique en matière d'enseignement tient compte des nouvelles orientations en matière de culture et d'enseignement, notamment des réformes de l'enseignement intervenues dans les Etats et de la nationalisation des programmes.

Enfin, en matière économique et financière, les échanges commerciaux n'obéissent plus aux régimes préférentiels réciproques prévus à l'origine, mais s'effectuent selon les règles prévues par l'Association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache.

En résumé, les nouveaux accords de coopération traduisent chez nos partenaires le souci de se mettre en situation plus nettement paritaire avec notre pays.

c) L'Association entre l'Europe et l'Afrique.

On sait que les Etats africains et malgache, qui étaient liés aux Etats européens lors de la signature du traité de Rome en 1957, ont accepté de s'associer librement à la Communauté économique européenne lorsqu'ils sont devenus indépendants. Il s'agissait des mêmes Etats que ceux qui bénéficient de la coopération avec la France plus la Somalie. Les modalités de cette association ont fait l'objet de la Convention de Yaoundé dont la seconde expire le 31 janvier 1975.

Des négociations ont lieu actuellement pour son renouvellement et pour son extension. En effet, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun a posé le problème en termes nouveaux puisque la plupart des Etats africains anglophones souhaitent participer à un nouveau contrat d'association. Cette extension à plus de 20 pays indépendants du Commonwealth, dont la plupart sont en Afrique — mais qui englobe également des Etats des Caraïbes et du Pacifique — et qui va faire passer de 19 à 44 le nombre d'Etats bénéficiaires, va modifier profondément l'association euro-africaine telle qu'elle existait jusqu'à présent.

Il semblerait que les négociations qui devraient normalement se terminer avant la fin de l'année, portent essentiellement sur le bénéfice du libre accès de leurs produits sur les marchés de la C.E.E. sans obligation réciproque pour les Etats associés, sur la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base de ces pays et sur une aide à l'industrialisation.

Le Gouvernement français doit veiller à ce que les anciens Etats africains bénéficiaires ne voient pas diminuer l'effort fait en leur faveur. Les fonds prévus pour le prochain Fonds européen de Développement seraient triplés et atteindraient un montant d'environ 15 milliards de F.

La conférence ministérielle qui s'est tenue à Kingston, en Jamaïque en juillet 1974, réunissant 44 pays africains, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne s'est mise d'accord sur un certain nombre d'orientations qu'il s'agit maintenant de traduire dans un traité d'association (1).

(1) Voir à l'annexe III le texte du communiqué de Kingston.

CONCLUSIONS

Les difficultés économiques et financières de notre pays se sont traduites par une diminution relative assez sensible de notre aide au développement, ce qui prouve une fois de plus qu'il est difficile d'accorder nos ambitions avec nos moyens.

Nous espérons que l'effort de réflexion entrepris sous la direction du Ministre de la Coopération pour une nouvelle orientation de cette aide qui tient compte pleinement du souhait exprimé par nos partenaires, permettra par des mesures qualitatives de compenser l'insuffisance des moyens.

La grande négociation entamée à la suite de la conférence de Kingston entre la C.E.E. et les 44 Etats d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique ne devrait pas compromettre la valeur de l'effort bilatéral qui nous lie avec les Etats africains francophones et qui reste indispensable.

La Commission, au cours de l'examen de ce rapport, a évoqué certaines informations faisant état de persécutions à caractère religieux qui auraient eu lieu au Tchad.

Sans prendre à son compte de telles informations qu'elle souhaite voir démenties rapidement, la Commission a tenu à rappeler toute l'importance qu'elle attache au respect des droits de l'homme en tous lieux et en toutes circonstances.

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits de la coopération.

ANNEXES

ANNEXE I

NOTE SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DU PÉTROLE POUR LES ÉCONOMIES DES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Cette note, établie à partir d'informations fournies par la Commission des Communautés européennes et le service des Affaires européennes du Sénat, a pour objet de montrer les aspects négatifs mais aussi ce qu'il peut y avoir de positif dans le renchérissement du prix du pétrole pour les pays du Tiers-Monde.

Depuis la décision des pays producteurs de pétrole de se servir désormais de leurs richesses naturelles en or noir, à la fois comme une arme politique dans le conflit du Moyen-Orient et comme un moyen économique pour accélérer de façon radicale le développement de leurs économies, il a pu paraître utile d'attirer l'attention de ces pays sur les conséquences que risque d'avoir le renchérissement du coût du pétrole sur les économies les plus pauvres. Cependant, les conséquences sur les économies en voie de développement, de ce qu'il est convenu d'appeler la crise du pétrole, sont particulièrement complexes à évaluer : si le renchérissement du prix du pétrole risque d'accroître considérablement les difficultés des pays sous-développés, et singulièrement des plus démunis d'entre eux, les tensions actuelles (et semble-t-il irréversibles) sur le marché du pétrole peuvent également être l'occasion d'une chance nouvelle pour de nombreux pays du Tiers-Monde.

— Le renchérissement du coût du pétrole risque d'accroître considérablement les difficultés des pays sous-développés et notamment celles des plus démunis d'entre eux.

Augmentation du coût des importations en pétrole.

Les Etats arabes ont souligné que les pays en voie de développement importaient de faibles quantités de pétrole et seraient, par conséquent, moins durement touchés que les pays occidentaux. Quatre remarques s'imposent :

1° Les besoins en énergie des pays en voie de développement croissent de façon beaucoup plus rapide que ceux des autres pays;

2° Ces besoins sont pratiquement incompressibles car la consommation domestique, qu'il est plus aisé de limiter, est très faible;

3° L'augmentation du prix de l'énergie pèsera durement sur les balances des paiements de ces pays car ces dernières sont beaucoup plus sensibles aux variations de prix que celles des pays développés;

4° L'augmentation du prix du pétrole provoquera pour l'ensemble du Tiers-Monde une dépense supplémentaire de 10 milliards de dollars. Pour l'Afrique, le surcroît de dépense sera de 1,7 milliard de dollars. Il serait de l'ordre d'un mil-

liard de dollars pour les pays associés et associables. Ces chiffres, qui ne tiennent pas compte des effets seconds mentionnés plus haut car ils ne sont pas ou difficilement quantifiables, sont à mettre en parallèle avec le montant de l'aide publique accordée par les pays occidentaux. Le montant total de l'aide publique accordée par les pays occidentaux à l'ensemble du Tiers-Monde est de 8 milliards et demi de dollars. L'aide publique accordée aux pays en voie de développement ne suffira donc pas à éponger l'augmentation du prix du pétrole.

*Augmentation du coût des importations
en provenance des pays occidentaux.*

On sait que la balance des paiements des pays en voie de développement est particulièrement sensible aux variations de prix. On sait également que le processus de croissance économique des pays en voie de développement dépend largement de certaines importations en provenance des pays industrialisés. Or, les postes d'importation clés, que l'on retrouve dans tous les pays en voie de développement ont augmenté considérablement. C'est d'abord le cas pour les produits manufacturés, machines et instruments de transport pour lesquels la hausse supplémentaire générale des prix (+ 3 % dans la C.E.E.), consécutive à la hausse du coût du pétrole, se répercutera au moins intégralement. C'est ensuite le cas pour certains produits dérivés du pétrole. L'exemple le plus grave pour les pays en voie de développement est sans doute celui des engrais chimiques dont la hausse estimée pour l'année à venir serait de 40 %. Il existe un autre poste d'importation, très important pour les pays en voie de développement, et notamment pour les plus pauvres d'entre eux, celui des importations alimentaires, les céréales en particulier. Or, on assiste actuellement dans le monde à une hausse générale et considérable des prix agricoles. C'est ainsi que le prix du blé est en train de doubler, celui du riz de tripler et il a pu être calculé de façon précise que les Etats africains et malgache associés vont avoir à payer, en plus, pour leurs importations en céréales, environ l'équivalent des 3/4 de ce qu'ils perçoivent actuellement au titre du F.E.D.

Diminution de l'aide provenant des pays occidentaux.

La Commission vient de rendre publique une étude sur les conséquences de la crise de l'énergie sur l'économie européenne. Il en ressort, qu'outre une augmentation supplémentaire de la hausse des prix de l'ordre de 3 %, la hausse du prix du pétrole va provoquer un ralentissement de la croissance économique de l'ordre de 3 % et, partant, une augmentation sensible du chômage, ainsi qu'une dégradation des termes de l'échange qui risque de porter, pour l'ensemble de la C.E.E. sur 17,5 milliards de dollars (soit 1,5 % du P.N.B. de la Communauté européenne). Il est très à craindre que, sur le plan budgétaire (moins-values fiscales, charges sociales supplémentaires), cette dégradation de la situation économique des Neuf provoque une diminution sensible de l'effort consenti en faveur des pays en voie de développement, et cela d'autant plus que cet effort relatif (voir annexe n° II) n'a pas toujours été accompli de très bonne grâce par l'ensemble des partenaires de la France.

*Le renchérissement du coût du pétrole peut être l'occasion d'une chance nouvelle
pour de nombreux pays du Tiers-Monde.*

Si les conséquences quasi mécaniques, à court terme, du renchérissement du coût du pétrole risquent d'être très graves pour la plupart des pays sous-développés, la persistance des tensions actuelles peut être dans un avenir assez proche, et dans

de nombreux domaines, l'occasion de changements structuraux qui peuvent constituer une chance nouvelle pour de nombreux pays du Tiers-Monde.

L'exploitation de sources d'énergie nouvelles dans le Tiers-Monde.

Le coût du pétrole est d'ores et déjà tel que l'exploitation de sources d'énergie de substitution, jusqu'alors délaissées en raison des investissements à mettre en œuvre, est devenue rentable. Or, de nombreux pays du Tiers-Monde, en particulier le continent africain pris dans son ensemble, disposent à cet égard d'importantes possibilités inexploitées. Les possibilités hydro-électriques des grands fleuves africains (Sénégal, Niger, Congo) et de leurs affluents ont déjà fait l'objet de certaines études préparatoires dont il ressort que l'Afrique pourrait rapidement devenir un fournisseur de l'Europe en énergie hydro-électrique. L'énergie solaire, longtemps négligée, offre également des possibilités certaines à l'Afrique Noire.

L'exploitation de ces sources d'énergie serait d'autant plus intéressante pour l'Afrique qu'elle stimulerait l'industrialisation du continent. Car, plus que la proximité des débouchés pour leurs produits, les firmes rechercheront de plus en plus à diminuer les frais et les aléas du transport de l'énergie nécessaire à leur processus de production. Par ailleurs, il se pose désormais en Europe pour l'implantation de firmes nouvelles un problème d'espace que les préoccupations et les réglementations nouvelles en matière d'environnement tendent à rendre de plus en plus réel. Or, à cet égard, également, les possibilités de l'Afrique restent grandes. La conjonction de ces différents éléments souligne que les investissements importants qu'impliquerait une exploitation des sources d'énergie africaines, semblent pouvoir être désormais amortis relativement rapidement.

La revalorisation du cours de certaines matières premières de substitution au pétrole.

Peu à peu, le pétrole et ses dérivés ont durement concurrencé un grand nombre de productions traditionnelles dont de nombreux pays du Tiers-Monde tiraient l'essentiel de leurs ressources. C'est ainsi que le caoutchouc synthétique tend à remplacer le caoutchouc naturel; que les textiles artificiels tendent à remplacer les textiles naturels, en particulier le coton; les plastiques, le cuir, le bois et certains métaux non ferreux, etc. Il s'agit là de l'une des causes essentielles de la dégradation des termes de l'échange de très nombreux pays sous-développés. La raréfaction possible des livraisons de pétrole ainsi que le renchérissement actuel, et peut-être à venir du coût du pétrole, devraient avoir pour conséquence une nette revalorisation des cours de ces nombreux produits de substitution ainsi qu'un renforcement de la puissance de négociation des Etats qui en sont producteurs. De même, la situation des Etats producteurs de charbon (la Tanzanie notamment, en Afrique Noire), de gaz et, bien sûr, de pétrole (Gabon, Nigéria) sera-t-elle considérablement améliorée ?

La revalorisation des cours de l'ensemble des matières premières pour lesquelles il y a une dépendance des pays industrialisés à l'égard du Tiers-Monde.

Ce n'est pas seulement pour les hydrocarbures que le monde occidental se trouve dans une situation de dépendance quasi totale vis-à-vis du Tiers-Monde. D'autres productions, essentielles au fonctionnement des économies développées, sont presque entièrement originaires de pays du Tiers-Monde. C'est le cas de l'étain (93 % de l'étain, dont ont besoin les économies occidentales, proviennent du Tiers-Monde); du manganèse (89 %); du chrome (95 %); du cobalt (84 %); de l'antimoine

(92 %); des diamants (98 %), etc. La C.E.E. n'échappe pas à cette impressionnante dépendance des pays industrialisés occidentaux pour leur approvisionnement en matières premières rigoureusement indispensables. 75 % du cuivre consommé par les Neuf sont importés (Chili, Pérou, Zambie, Zaïre); 50 % de la bauxite (Guinée); la quasi totalité du cobalt (Maroc, Zambie, Zaïre). La dépendance est également pratiquement totale pour les métaux nécessaires à la production des ferro alliages et aciers spéciaux, le manganèse et le chrome en particulier. Il est fort possible que, prenant conscience de cette situation et devant la réussite de l'O.P.E.P., les pays producteurs se concertent pour mettre en place des organismes destinés à régler l'offre et à agir sur les prix de ces produits qui sont d'ores et déjà affectés d'un mouvement de hausse.

L'aide des pays arabes.

Le renchérissement du coût du pétrole procurera aux Etats arabes, pour l'année 1974, une recette additionnelle d'environ 60 milliards de dollars. Bien qu'il apparaisse que la majeure partie de ces fonds sera affectée à l'industrialisation du monde arabe et à l'affinement de son potentiel militaire, il n'en reste pas moins que les pays arabes, dont le revenu par tête sera prochainement égal et parfois supérieur à celui de l'Europe, seront en mesure d'apporter une contribution substantielle à l'aide au Tiers-Monde. Au demeurant, un Fonds de 200 millions de dollars destiné à aider les pays africains à financer leur pétrole a déjà été mis en place en même temps qu'une banque arabo-africaine pour le développement industriel et agricole, avec une dotation initiale de 125 millions de dollars. Ces réalisations restent partielles, mais elles ne traduisent pas moins la volonté des pays arabes de participer au développement du Tiers-Monde en général et de l'Afrique en particulier, ne serait-ce qu'en raison du surcroît de puissance politique qu'ils peuvent espérer en retirer. Le rapprochement entre les Etats arabes et l'Afrique auquel on a pu assister au cours de l'année écoulée est particulièrement significatif à cet égard (1). Il n'est pas irréaliste de penser qu'à relativement court terme, l'aide arabe pourra, au moins en partie, compenser une diminution possible, bien qu'évidemment peu souhaitable, de l'aide occidentale.

* * *

Ne serait-ce qu'en raison de l'extrême diversité du Tiers-Monde et même du continent africain pris isolément, les conséquences de la crise du pétrole sont particulièrement difficiles à évaluer globalement. Il n'en reste pas moins certain que les tensions actuelles sur le marché du pétrole créeront des difficultés très sérieuses, et cela de façon quasi mécanique et immédiate pour la plupart des pays sous-développés.

(1) Les principales étapes de ce rapprochement ont été : le sommet de l'O.U.A. à Addis Abeba en mai 1973 ; le sommet des non alignés à Alger en septembre 1973 ; la huitième session du Conseil des Ministres de l'O.A.U. en novembre à Addis Abeba et, enfin, le Sixième Sommet arabe en novembre à Alger, où le principe d'une concertation institutionnelle entre la ligue arabe et l'O.U.A. a été acquis.

La conférence au sommet islamique de Lahore, des 22 et 24 février 1974 a décidé de constituer un comité qui sera chargé d'examiner les moyens de venir en aide aux Etats mis en difficultés par la hausse du coût des produits pétroliers.

ANNEXE II

I. — Flux de capitaux publics et privés vers les pays sous-développés en pourcentage du P.N.B.

	Flux privés		Flux publics	
	1962	1971	1962	1971
Belgique	0,32	0,59	0,54	0,50
Danemark	0,10	0,36	0,10	0,43
Etats-Unis	0,14	0,34	0,56	0,32
France	0,56	0,31	1,26	0,67
Allemagne fédérale	0,16	0,47	0,45	0,34
Italie	0,64	0,56	0,18	0,18
Pays-Bas	0,37	1,03	0,48	0,60
Royaume-Uni	0,40	0,74	0,52	0,41

II. — Principales ressources énergétiques actuelles de l'Afrique.

Houille lignite	60 millions de tonnes
Pétrole	305 millions de tonnes
Gaz	5 millions de tonnes

III. — Pays africains dont la crise peut provoquer un accroissement de certaines ressources d'exportation en raison de la dépendance des économies développées occidentales à l'égard de ces produits.

Angola	sisal, coton, bois (* pétrole (* diamants
Cameroun	bois, coton (* aluminium, caoutchouc
Zaïre	caoutchouc (* cuivre, diamants, cobalt, zinc, étain
Côte d'Ivoire	bois, coton, caoutchouc
Dahomey	coton
Gabon	bois (* pétrole, manganèse, uranium, thorium
Ghana	bois (* manganèse, bauxite, diamants
Guinée	(* bauxite et alumine
Mali	coton (* réserves de bauxite, fer, manganèse
Mauritanie	fortes réserves de cuivre
Mozambique	coton

Niger	(*) ressources importantes en uranium, étain, fer
Nigéria	coton, bois
	(*) étain, pétrole
Ouganda	coton
	(*) cuivre, étain, tungstène
République centrafricaine...	coton, bois
	(*) diamants, réserves d'uranium
Somalie	(*) réserves d'uranium
Tanzanie.....	(*) diamants
Zambie	(*) cuivre, cobalt, manganèse, plomb, zinc.

ANNEXE III

COMMUNIQUÉ PUBLIÉ A L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET DE 44 PAYS AFRICAINS, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE

Texte officiel.

A l'invitation du Gouvernement de la Jamaïque, une Conférence ministérielle s'est tenue à Kingston les 25 et 26 juillet 1974, à laquelle participaient les représentants de 44 pays africains, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne.

Cette Conférence avait pour objet de faire le point des négociations en cours depuis une année entre les Etats A.C.P. et la C.E.E. et de leur donner une nouvelle impulsion.

Elle offrait donc, comme l'a déclaré le Premier Ministre de la Jamaïque, M. Manley, qui a bien voulu inaugurer les travaux, la possibilité de poser un premier jalon du nouvel ordre économique mondial. Elle visait, en effet, à définir les principes d'un nouveau modèle de relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement fondés sur le principe de la justice sociale internationale.

Les Ministres ont donc concentré leurs discussions sur les grands sujets qui doivent être traités dans le cadre des négociations et ont pu dégager, à cet égard, des orientations communes.

Un des éléments les plus marquants dans cette approche novatrice est l'accord intervenu entre toutes les parties pour la mise en place d'un système de stabilisation des recettes d'exportation de produits de base exportés par les pays A.C.P. vers la Communauté. Ce système est destiné à pallier les effets nocifs, sur l'économie des pays intéressés, des chutes de prix ou de quantité des principaux produits exportés. Les modalités pratiques d'application seront maintenant négociées entre les A.C.P. et la Communauté, tandis que la Commission entrera immédiatement en discussion avec les pays producteurs intéressés quant aux différents produits et notamment au sucre, dont il a été reconnu qu'il a toujours fait l'objet d'une référence particulière.

L'autre élément original sur lequel des orientations communes ont été dégagées porte sur la coopération industrielle entre les Etats A.C.P. et la Communauté.

Les Etats A.C.P. et la Communauté économique européenne reconnaissent l'importance primordiale que devrait revêtir la coopération industrielle dans le futur accord et conviennent que ce problème fera l'objet d'un chapitre distinct de cet accord.

La Communauté économique européenne a pris en considération le mémorandum présenté par les Etats A.C.P. sur la coopération industrielle et marque son accord sur les orientations générales de ce mémorandum.

Quant au régime des échanges, les participants ont reconnu qu'il devait se caractériser par sa stabilité et par la reconnaissance de l'asymétrie qui caractérise la situation des pays en voie de développement par rapport à leurs partenaires. Ce régime comprendra pour l'essentiel le libre accès des pays A.C.P. au marché de la Communauté, tandis que les Etats A.C.P. ne sont pas tenus d'accepter d'obligation correspondante. Toutefois, à la suite des observations importantes présentées

par les pays A.C.P. et qui ont été examinées par la Conférence, divers éléments qui risquent d'entraver certains échanges devront encore être examinés au cours des négociations : règles d'origine, obstacles non tarifaires, en liaison notamment avec les produits relevant de la politique agricole commune.

La Conférence a noté avec satisfaction les progrès accomplis au cours des négociations de Bruxelles sur la coopération financière. Le volume de l'aide qui sera accordée par la Communauté aux pays A.C.P. a fait l'objet d'un premier échange de vues qui devrait être poursuivi au cours des négociations.

Il a été convenu que les institutions encadrant l'ensemble de l'accord de coopération seraient examinées à la fin des négociations.

* * *

Ces nouveaux principes ayant été arrêtés, les Ministres estiment que la négociation doit maintenant reprendre à un rythme accéléré entre les plénipotentiaires en vue de parvenir à une conclusion en temps utile, les travaux entre plénipotentiaires devront être achevés au plus tard à la fin de novembre prochain.